



## Majorité municipale

### Les Orientations Budgétaires

Dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, Mr le maire est tenu de présenter au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les villes de plus de 10 000 habitants, il doit aussi comporter une présentation de l'évolution des effectifs. Cette obligation a été honorée lors du conseil du 3 mars dernier.

Un rapport de 30 pages a été établi de manière très professionnelle par les responsables de pôle, pilotés par le responsable du pôle ressources (finances, ...) et Mr le D.G.S. et remis à tous les élus.

À mi-mandat, les orientations budgétaires pour 2023 s'inscrivent, dans la continuité des deux dernières années, dans un climat de grande incertitude à l'échelle internationale. À la crise sanitaire succède, en lien avec le conflit en Ukraine, la crise énergétique, et les conséquences économiques qu'elle emporte tant sur les entreprises et les ménages que sur les acteurs publics.

Afin de faire face à cette situation, et conformément aux recommandations de la CRC, la municipalité entend amplifier la politique de gestion visant à restaurer son épargne.

Pour ce faire, deux leviers doivent être simultanément actionnés :

- d'une part, l'optimisation des recettes de fonctionnement, dont la culture du développement, sans augmentation des taux de fiscalité conformément aux engagements de campagne, doit encore s'accélérer ;
- d'autre part, la rationalisation des dépenses de fonctionnement, dont le niveau historiquement élevé doit impérativement être stabilisé, dans un contexte néanmoins fortement inflationniste.

Résultat de la stratégie financière développée, l'ensemble des orientations budgétaires présentées doivent permettre, de porter les dépenses d'équipement à un niveau annuel moyen de 3 M€ jusqu'à la fin du mandat.

Permettant ainsi les réalisations prévues sur :

- la salle de spectacles ;
- l'éclairage public ;
- l'accessibilité ;
- la collégiale ;
- le complexe sportif Durot ;
- le centre technique municipal ;

et tous les travaux pour maintenir notre patrimoine.

La stratégie financière pluriannuelle de la commune est tournée vers un objectif affirmé : poursuivre son programme pluriannuel d'investissement, au bénéfice tant de la population seclinoise que du rayonnement de la ville.

**Christian BACLET**  
1<sup>er</sup> Adjoint, délégué aux Finances  
et aux Ressources Humaines



## Minorité municipale

### Seclin en commun, des convictions et de l'action

Notre groupe a déposé 2 motions, lors du conseil municipal du 3 mars.

La première proposait d'associer le conseil municipal à la mobilisation contre la réforme des retraites. Sans même permettre aux élus de la majorité de s'exprimer, le maire de Seclin a apporté une fin de non-recevoir à cette proposition, au motif que ce sujet pouvait être clivant au sein de son groupe. Nous regrettons l'absence de positionnement de la majorité sur ce sujet qui impactera gravement les salariés de la commune, le monde associatif et l'ensemble de nos concitoyens.

La seconde concernait les suppressions de classes annoncées dans les écoles primaires de Seclin et la réduction de dotation horaire au lycée de Gondcourt. Là encore, le maire, estimant que « *les chiffres sont là et les choses arrêtées* » a refusé de présenter la motion au vote. D'autres maires, notamment près de chez nous, se sont depuis opposés à des fermetures de classe par l'envoi de motions à la préfecture et à l'académie. Les parents d'élèves de l'école Durot ont également lancé une pétition en ligne, qui a déjà recueilli plus de 3000 signatures, que nous vous invitons à signer.

« *Nous n'avons pas les mêmes méthodes* » nous rétorque systématiquement le maire. Certes, mais après 3 ans de mandat, force est de constater que les méthodes de la majorité ne marchent pas !

Tant de combats ont été perdus ou plutôt tant de combats n'ont pas été menés...

On pense évidemment au dossier du tramway, qui n'a été ni suivi ni défendu par la majorité et dont l'issue est catastrophique pour notre commune : le tramway n'arrivera pas à Seclin. Là encore, le maire n'avait pas souhaité s'associer à notre pétition.

Motions, manifestations, pétitions, ce sont autant de moyens d'agir et de rassembler les citoyens autour d'engagements communs. Ces mots-là ne font pas partie du vocabulaire de notre premier magistrat, mais ils font partie du nôtre et nous continuerons à défendre nos convictions et à vous défendre !

Après avoir organisé le seul débat public sur l'agrandissement de l'aéroport à Seclin en 2021, et face à l'inaction du maire, Seclin en commun vous convie à une nouvelle réunion publique pour réfléchir ensemble aux prochaines initiatives. Cette réunion se tiendra en présence d'associations, d'experts et d'élus le 4 avril à 19h, salle Jean-Paul II rue de Burgault.

**Cécile Huart**  
Conseillère Municipale  
Seclin en commun